

Calcul du dommage et du recours avec LEONARDO 2012



Recours AVS

1. Données de base

Max Brunner, né le 3.8.1980, décède le 15.12.2010 lors d'un accident d'avion. Il laisse derrière lui son épouse Susanne (née le 15.3.1981) et ses deux enfants Michael (né le 7.2.2008) et Lisa (née le 18.10.2009). La date de capitalisation est le 30.11.2012.

Données de base

Référence: 0002/13/00 Numéro AVS: 756.0026.3323.54 Notes

Personne décédée

Nom: Brunner Prénom: Max
Date de naissance: 03.08.1980 Date du décès: 15.12.2010 Date de capitalisation: 30.11.2012
Sexe: Masculin Date d'accident: 15.12.2010
Adresse: Schwanengasse 12, 3011 Bern Etat civil: Marié(e)
Téléphone / Fax:

Personnes soutenues

Conjoint(e)/concubin(e): Brunner Susanne, 15.03.1981, Féminin
Enfants: Brunner Michael, 07.02.2008, Masculin; Brunner Lisa, 16.10.2009, Féminin
Autres personnes:

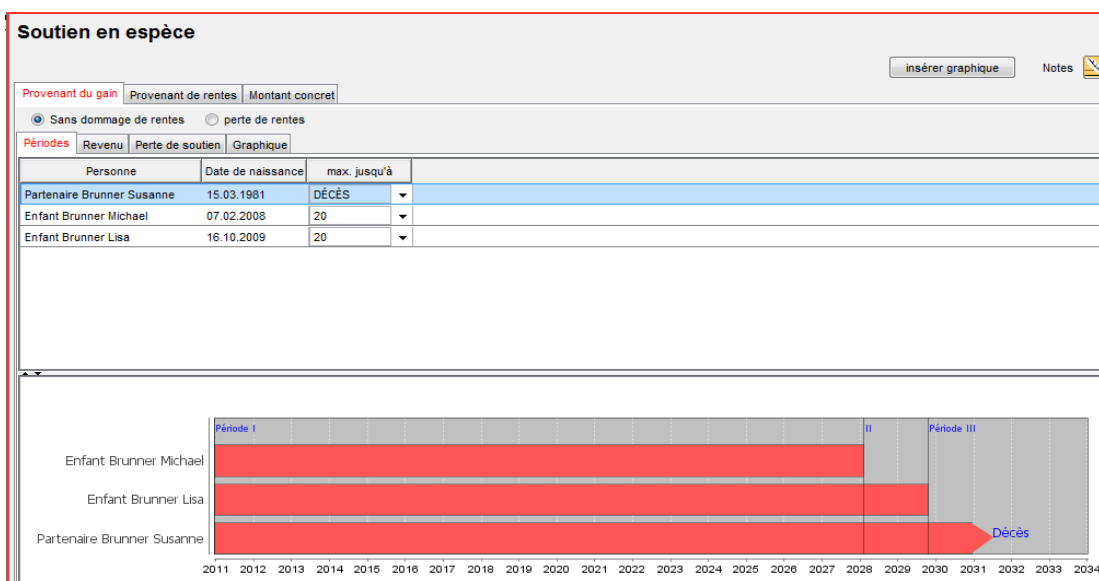
Représentant

Nom:
Autres données:

2. Soutien en espèce

2.1. Périodes

Max Brunner soutenait sa famille par le revenu de son activité lucrative. Il ne percevait pas de rente. Il faut distinguer trois périodes : au cours de la première, il s'agit de subvenir aux besoins des trois membres de la famille. Cette première période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Michael (7.2.2028). Au cours de la deuxième période, il reste l'épouse et la fille à soutenir. Cette deuxième période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Lisa (16.10.2029). La troisième période commence le jour du décès (15.12.2010) et prend fin au décès de la veuve.



2.2. Revenu

Au moment de son décès le 15.12.2010, le défunt gagnait 90 000 CHF brut. Supposons que son salaire progresse de 1 % par an en termes réels jusqu'à l'âge de 50 ans. Nous dynamisons ainsi le dommage de 1 %. Ainsi, le soutien de famille aurait gagné 112 002 CHF brut à l'âge de 50 ans.

The screenshot displays a software interface for calculating family support. The main window is titled "Soutien en espèce" and contains a table with the following data:

Périodes	de	à	Revenu/an
(R) JD	▼ DCAP	▼	90'000
(R) DCAP	▼ 50	▼	91'309
(R) 50	▼ CAP GAIN	▼	112'002

Below the table, a "Modulateur" dialog box is open, showing the following configuration:

- fixation du revenu pour la période: du 15.12.2010 jusqu'au 29.11.2012
- Données de référence de l'évolution:
 - Revenu au début de la période: 90'000
 - Revenu à la fin de la période: 91'309
 - Reprendre le montant à la fin de la période comme montant au début de la période prochaine
- Evolution du revenu du début à la fin:
 - a) Modification par le facteur: 1.020
 - b) Moyenne de la modification annuelle en %: 1.00
- Choix de l'évolution:
 - Modification constante du revenu annuel entre le revenu du début et de la fin.
 - Evolution décroissante des revenus annuels entre le revenu du début et de la fin.
- En cas de modification de période:
 - maintenir la modification exprimée en pourcentage

Buttons: Reprendre, Annuler

2.3. Perte de soutien

A l'onglet « Perte de soutien », les quotes-parts de soutien correspondantes peuvent être définies. Cliquez sur « Quote % » pour faire apparaître la fenêtre permettant de déterminer les quotes-parts de soutien. Il est possible de choisir la quote-part de soutien sans enfants. L'exemple suivant effectue le calcul avec la variante C, soit 60 % (cf. SCHAETZLE/WEBER, Kapitalisieren, 5^e édition, Zurich, n°4.125 ss). Les valeurs correspondantes peuvent ensuite être reprises dans le tableau, et les quotes-parts de soutien des enfants sont adaptées automatiquement.

Soutien en espèce

Provenant du gain | Provenant de rentes | Montant concret

Sans dommage de rentes perte de rentes

Périodes | Revenu | **Perte de soutien** | Graphique

Parts en % Montants absolus

de	à	Revenu/an	Quote %	Perte/an	% Brunner Susanne	% Brunner Michael	% Brunner Lisa
JD	DCAP	90'000	70.00	63'000	42.00	14.00	14.00
DCAP	FS Brunner Michael	93'636	70.00	65'545	42.00	14.00	14.00
FS Brunner Michael	FS Brunner Lisa	109'962	65.00	71'475	49.00		16.00
FS Brunner Lisa	50	110'982	60.00	66'589	60.00		
50	CAP GAIN	112'002	60.00	67'201	60.00		

Détermination des quotes-parts de soutien

Choisissez la quote-part de soutien sans enfants : Variante 60%

de	jusqu'à	Quote-part %	% Brunner Susanne	% Brunner Michael	% Brunner Lisa
JD	DCAP	70	42	14	14
DCAP	FS Brunner Michael	70	42	14	14
FS Brunner Michael	FS Brunner Lisa	65	49		16
FS Brunner Lisa	50	60	60		
50	CAP GAIN	60	60		

Reprendre les valeurs Annuler

2.4. Méthode des frais fixes

Le système LEONARDO permet également d'effectuer le calcul selon la méthode des frais fixes afin d'obtenir une estimation plus précise de l'ensemble de la quote-part de soutien, c'est-à-dire de la perte de soutien. Cliquez sur le bouton bleu situé à gauche du champ de saisie « Quote % » pour faire apparaître le calculateur d'aide.






Soutien en espèce

Provenant du gain | Provenant de rentes | Montant concret

Sans dommage de rentes perte de rentes

Périodes | Revenu | **Perte de soutien** | Graphique

Parts en % Montants absolus

	de	à	Revenu/an	Quote %	Perte/an	% Brunner Susanne	% Brunner Michael	% Brunner Lisa
+	JD	DCAP	90'000	 70.00	63'000	42.00	14.00	14.00
+	DCAP	FS Brunner Michael	93'636	 70.00	65'545	42.00	14.00	14.00
+	FS Brunner Michael	FS Brunner Lisa	109'962	 65.00	71'475	49.00		16.00
+	FS Brunner Lisa	50	110'982	 60.00	66'589	60.00		
+	50	CAP GAIN	112'002	 60.00	67'201	60.00		

Calculateur d'aide pour déterminer la perte de soutien

Méthode des frais fixes Déterminer la perte de soutien en tenant compte des frais fixes et variables.

Méthode de frais fixes

Revenu du soutien m.

Revenu personne soutenue

Revenu total

./. Frais fixes 47.62 %

Part variable du revenu

Parts de soutien:

Partenaire %

+ Frais fixes

./. revenu personne soutenue

Quote-part partenaire 68.89 %

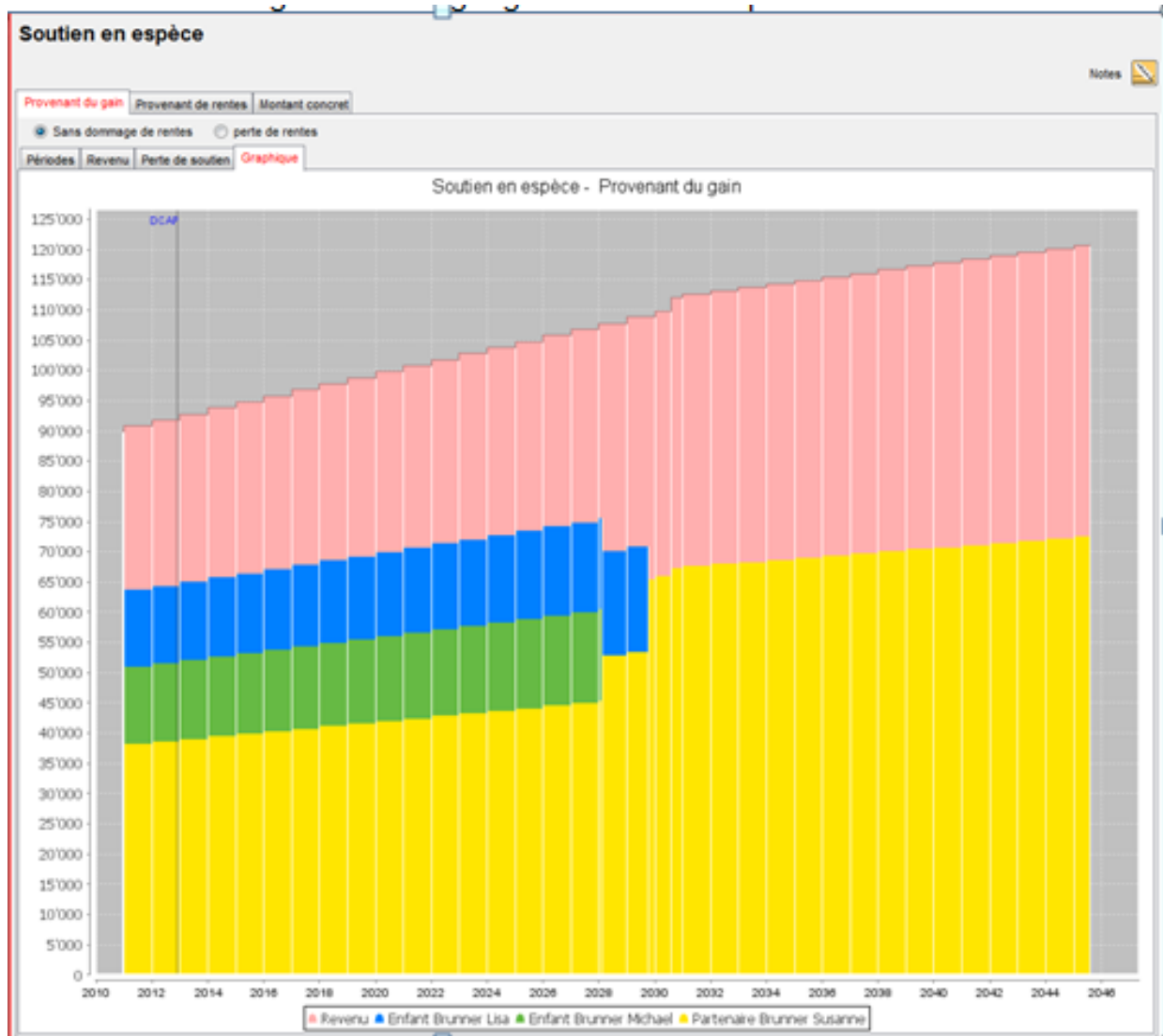
Quote-part Enfant Brunner Michael % %

Quote-part Enfant Brunner Lisa % %

Perte de soutien/Quote-part totale 68.89 %

2.5. Graphique

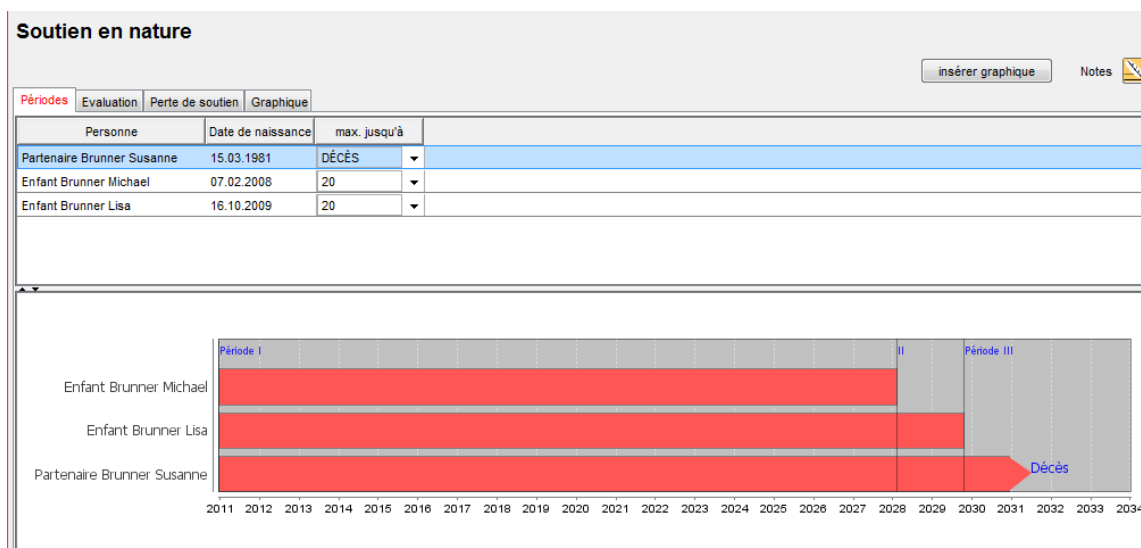
Le graphique permet de vérifier l'évolution du dommage lié à la perte de soutien :



3. Soutien en nature

3.1. Périodes

Comme dans le cas du soutien en espèce, il faut distinguer trois périodes : au cours de la première, il s'agit de subvenir aux besoins des trois membres de la famille. Cette première période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Michael (7.2.2028). Au cours de la deuxième période, il reste l'épouse et la fille à soutenir. Cette deuxième période commence le jour du décès (15.12.2010) et se termine à la date du 20^e anniversaire de Lisa (16.10.2029). La troisième période commence le jour du décès (15.12.2010) et prend fin au décès de la veuve.



3.2. Evaluation

Si le défunt s'occupait de la tenue du ménage ou contribuait de manière déterminante au ménage, son décès entraîne une perte de soutien en nature. Soit le calcul repose sur le travail réellement pris en charge par le défunt, soit il est effectué abstraitement avec l'aide des tableaux ESPA de l'OFS. Dans le cas présent, on utilise le tableau T2.4.2 « Pères vivant en couple élevant 2 enfants ». A la date de son décès, le défunt contribuait à la tenue du ménage à raison de 22,1 heures par semaine.

Soutien en nature

Périodes Evaluation Perte de soutien Graphique

Dépenses concrètes

Désignation	Montant	Date du paiement	de	à

Supprimer ligne

Evaluation abstraite

OFS-ESPA 2010 OFS-ESPA 2007 OFS-ESPA 2004

	de	à	h/semaine	Taux (Fr./h)	Domage/ semaine	Domage/ période
⊕	JD	DCAP	22.10	28.00	619	63'954
⊕	DCAP	31.12.2017	22.10	28.56	631	
⊕	01.01.2018	06.02.2028	22.50	30.02	675	
⊕	07.02.2028	15.10.2029	22.40	33.16	743	
⊕	16.10.2029	02.08.2045	12.40	33.83	419	
⊕	03.08.2045	02.08.2060	16.20	39.66	643	
⊕	03.08.2060	CAP NAT	14.50	39.66	575	

En cliquant sur « **h/semaine** », vous obtenez un programme d'aide :

The 'h/semaine' dialog box contains the following sections:

- Périodes passées** (Past periods): A table with columns 'de', 'jusqu'à', 'h/semaine', and 'Taux d'évolution'. It lists the period from DCAP to 31.12.2017 with 22.10 h/semaine and 0.00% evolution rate.
- Périodes futures** (Future periods): A table with the same columns, listing periods from 01.01.2018 to 03.08.2060 with varying h/semaine values (22.50, 22.40, 12.40, 16.20, 14.50) and 0.00% evolution rate.

The background table 'Evaluation abstraite' has the following data:

de	à	h/semaine	Taux (Fr./h)	Donnae semaine
JD	DCAP	22.10	28.00	
DCAP	31.12.2017	22.10	28.56	
01.01.2018	06.02.2028	22.50	30.02	
07.02.2028	15.10.2029	22.40	33.16	
16.10.2029	02.08.2045	12.40	33.83	
03.08.2045	02.08.2060	16.20	39.66	
03.08.2060	CAP NAT	14.50	39.66	

Vous pouvez également déterminer le salaire horaire. Le tarif horaire peut aussi être dynamisé avec l'aide du modulateur, par ex. avec une variation forfaitaire de 1 % par an.

The 'Modulateur' dialog box is configured for the period from 15.12.2010 to 29.11.2012. It includes the following settings:

- Données de référence de l'évolution** (Reference evolution data):
 - Valeur au début de la période: 28.00
 - Valeur à la fin de la période: 28.56
 - Relation initiale - fin de la période:
 - a) Modification par le facteur: 1.020
 - b) Moyenne de la modification annuelle en %: 1.00
- Choix de l'évolution** (Evolution choice):
 - Modification uniforme de la valeur annuelle entre la valeur initiale et la valeur terme.
 - Modification décroissante de la valeur annuelle entre la valeur initiale et la valeur terme.
- En cas de modification de période** (In case of period modification):
 - maintenir la modification exprimée en pourcentage

The background table 'Evaluation abstraite' is the same as in the previous screenshot.

3.3. Perte de soutien

En cliquant sur « **Quote %** », vous pouvez sélectionner la quote-part de soutien. Vous pouvez déterminer la quote-part de soutien sans enfants. Dans cet exemple, on a choisi une quote-part de 40 %. Le programme d'aide calcule alors automatiquement les taux de soutien pour les deux enfants.

Soutien en nature

Périodes Evaluation **Perte de soutien** Graphique

Perte de soutien/an

Parts en % Montants absolus

de	à	Montant/An	Quote %	Perte/an	% Brunner Susanne	% Brunner Michael	% Brunner Lisa
JD	DCAP	32'178	60,00	19'307	40,00	10,00	10,00
DCAP	31.12.2017	32'824	60,00	19'695	40,00	10,00	10,00
01.01.2018	FS Brunner Michael	35'123	60,00	21'074	40,00	10,00	10,00
FS Brunner Michael	FS Brunner Lisa	38'625	60,00	23'175	48,00		12,00
FS Brunner Lisa	02.08.2045	21'812	60,00	13'087	60,00		
03.08.2045	02.08.2060	33'414	60,00	20'048	60,00		
03.08.2060	CAP NAT	29'907	60,00	17'944	60,00		

Détermination des quotes-parts de soutien

Choisissez la quote-part de soutien sans enfants : Variante 40%

de	jusqu'à	Quote-part %	% Brunner Susanne	% Brunner Michael	% Brunner Lisa
JD	DCAP	59	35	12	12
DCAP	31.12.2017	59	35	12	12
01.01.2018	FS Brunner Michael	59	35	12	12
FS Brunner Michael	FS Brunner Lisa	49	37		12
FS Brunner Lisa	02.08.2045	40	40		
03.08.2045	02.08.2060	40	40		
03.08.2060	CAP NAT	40	40		

Reprendre les valeurs Annuler

3.4. Calculateur d'aide

Comme dans le cas du soutien en espèce, vous pouvez déterminer avec davantage de précision les quotes-parts de soutien au moyen d'un calculateur d'aide. Cliquez sur le bouton bleu de la colonne « Quote % ».

Soutien en nature

Périodes Evaluation **Perte de soutien** Graphique

Perte de soutien/an

Parts en % Montants absolus

	de	à	Montant/An	Quote %	Perte/an	% Brunner Susanne	% Brunner Michael	% Brunner Lisa	
+	JD	DCAP	32'178		60.00	19'307	40.00	10.00	10.00
+	DCAP	31.12.2017	32'824		60.00	19'695	40.00	10.00	10.00
+	01.01.2018	FS Brunner Michael	35'123		60.00	21'074	40.00	10.00	10.00
+	FS Brunner Michael	FS Brunner Lisa	38'625		60.00	23'175	48.00		12.00
+	FS Brunner Lisa	02.08.2045	21'812		60.00	13'087	60.00		
+	03.08.2045	02.08.2060	33'414		60.00	20'048	60.00		
+	03.08.2060	CAP NAT	29'907		60.00	17'944	60.00		

Calculateur d'aide pour déterminer la perte de soutien

Valeur des prestations en nature

Parts de soutien:

Partenaire %

./ Réduction de soutien

Quote-part partenaire %

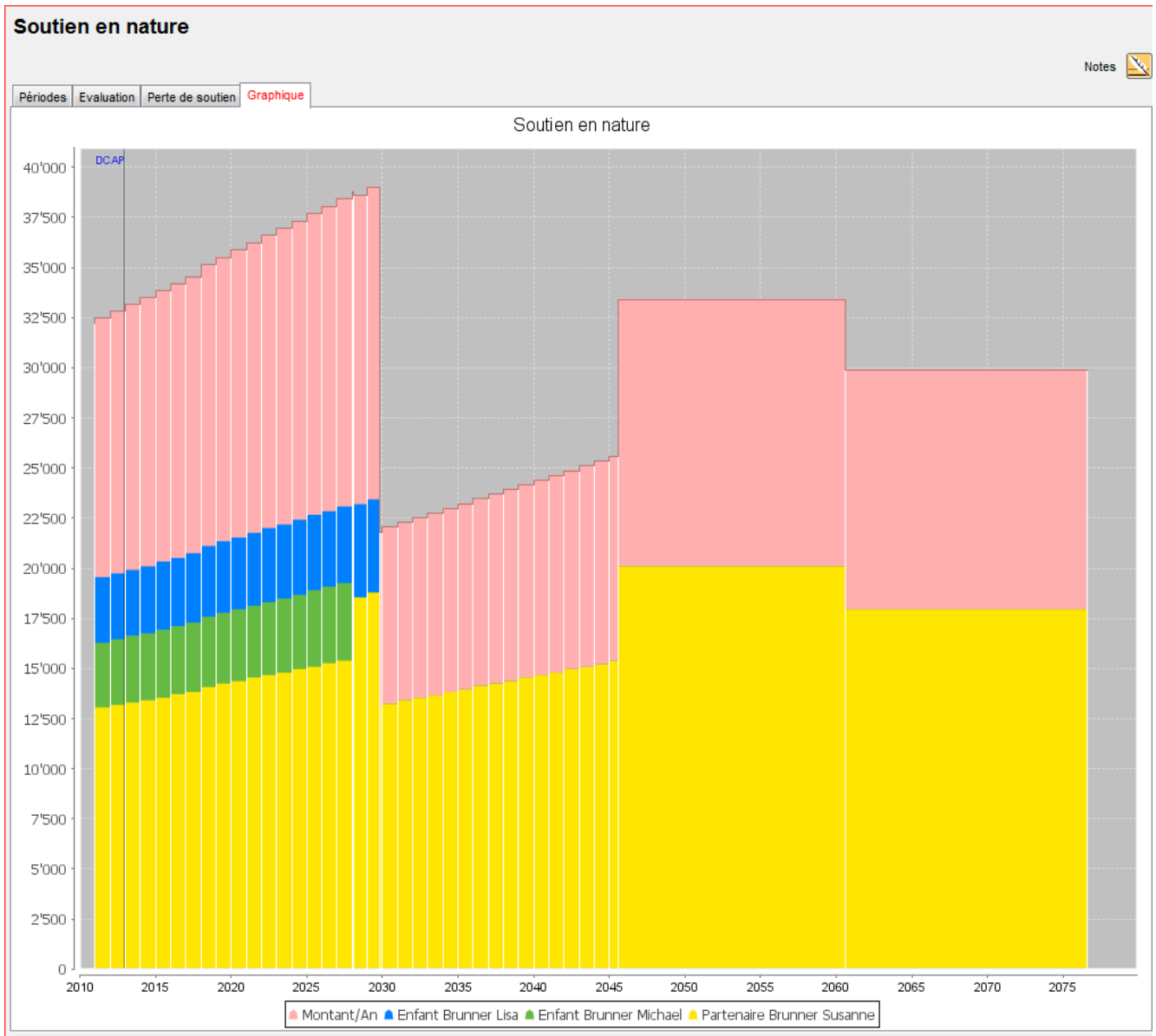
Quote-part Enfant Brunner Michael %

Quote-part Enfant Brunner Lisa %

Perte de soutien/Quote-part totale %

3.5. Graphique

Le graphique permet de vérifier l'évolution du dommage lié à la perte de soutien au regard de la tenue du ménage (dommage domestique) :



4. Prestations d'assurance

4.1. Aide à la saisie pour les rentes de survivants

Ici, vous pouvez recourir à l'aide à la saisie. C'est un outil très efficace pour établir la liste des prestations de l'AVS. Les rentes sont calculées sur la base du revenu annuel moyen déterminant (RAMD). Ne pas confondre le RAMD avec le revenu de l'activité lucrative. Le RAMD comprend, d'une part, la moyenne du revenu de l'activité lucrative et, d'autre part, les moyennes des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance. L'échelle de rentes et le RAMD peuvent s'obtenir via TeleZas3 ou sont précisés dans la décision de l'office AI. Dans cet exemple, le RAMD s'élève à 80 116 CHF pour 2013, et il s'agit de l'échelle de rente 44.

The screenshot shows the AVS software interface. At the top, there are buttons for 'Remboursement de frais', 'Prestation en capital', 'Rente de veuve', 'Rente d'orphelin Brunner Michael', and 'Rente d'orphelin Brunner Lisa'. Below these are buttons for 'insérer graphique' and 'aide de saisie', with a red arrow pointing to the latter. The main window displays a table of pension payments with columns for 'de', 'à', 'Mois', 'Montant', and 'Total'. Below this, a smaller window titled 'aide de saisie rente AVS' is open, showing input fields for 'Date de naissance' (03.08.1980), 'Date du décès' (15.12.2010), and 'Date de capitalisation' (30.11.2012). It also has radio buttons for 'total', 'seulement gain', and 'seulement ménage'. The 'total' option is selected, and a table below shows the calculated pension amounts for each period, including the 'Rente de veuve', 'Rente d'orphelin Brunner Michael', and 'Rente d'orphelin Brunner Lisa', with a 'Total' column. The total amount for the first period is 85'376.0.

de	à	Mois	Montant	Total
01.01.2011	29.11.2012	23	1'856	42688
DCAP	29.02.2028	183	1'856	256621
01.03.2028	31.10.2029	20	1'856	19985
01.11.2029	AVS	185	1'856	127524
AVS	DÉCÈS		2'320	96083
		0		

de	à	Mois	Rente de veuve	Rente d'orphelin Brunner Michael	Rente d'orphelin Brunner Lisa	Total
01.01.2011	29.11.2012	23	1'856.00	928.00	928.00	85'376.0
DCAP	29.02.2028	183	1'856.00	928.00	928.00	
01.03.2028	31.10.2029	20	1'856.00		928.00	
01.11.2029	14.03.2045	185	1'856.00			
AVS	Décès		2'320.00			

4.2. Saisie manuelle

L'AVS verse une rente de veuve et deux rentes d'orphelin. Ces trois rentes de survivants prennent effet le 1.1.2011. La veuve percevra une rente de 1856 CHF jusqu'à l'âge de 64 ans (retraite). Le fils, Michael, percevra la rente d'orphelin de 928 CHF jusqu'au 29.2.2018 (20^e anniversaire) et sa sœur, Lisa, jusqu'au 31.10.2029 (20^e anniversaire). Dans cet exemple, l'imputation est identique pour toutes les périodes par poste de dommage.

AVS

Remboursement de frais

Prestation en capital

Rente de veuve

Rente d'orphelin Brunner Michael

Rente d'orphelin Brunner Lisa

insérer graphique

aide de saisie

Prestations

Graphique

de	à	Mois	Montant		Total	
01.01.2011	29.11.2012	23	1'856	Par mois	42'688	
DCAP	29.02.2028	183	1'856	Par mois	256'621	
01.03.2028	31.10.2029	20	1'856	Par mois	19'985	
01.11.2029	AVS	185	1'856	Par mois	127'524	
AVS	DÉCÈS		2'320	Par mois	96'083	
		0		Par mois		

Supprimer ligne

Fin de l'imputabilité : CAP DÉCÈS

de même nature

Imputation à Provenant du gain
 Imputation identique pour toutes les périodes

5. Responsabilité civile

En responsabilité civile, la part de responsabilité peut être déterminée. En outre, l'utilisateur peut choisir entre le droit préférentiel et la répartition proportionnelle, plus rare.

Responsabilité civile

Part de responsabilité

100.00

%

par poste de dommage

Droit préférentiel

Droit préférentiel du lésé envers l'assureur à l'indemnisation de l'ensemble de son dommage.

Répartition proportionnelle

Répartition proportionnelle de la créance en responsabilité civile en fonction de la part de responsabilité dans le dommage.

Cause de responsabilité

6. Capitalisation

Dans le menu déroulant «Capitalisation», vous pouvez déterminer le taux de capitalisation. En outre, vous pouvez également déterminer la date de capitalisation (comme pour les données de base). Pour le soutien en espèce (tiré d'une activité lucrative) et le soutien en nature (lié à la tenue du ménage), vous pouvez sélectionner les tables correspondantes (activité ou mortalité). Vous pouvez également déterminer la déduction pour probabilité de remariage.

Capitalisation

Taux de capitalisation

Taux de l'escompte pour le calcul avec des facteurs %

Date de capitalisation

Date de capitalisation ▼

Déduction en %

Soutien tiré d'une activité lucrative

Provenant du gain: ▼ temporaire jusqu'à l'âge de

Provenant de rentes: ▼ temporaire jusqu'à l'âge de

Soutien tiré de la tenue du ménage

Soutien en nature: ▼ temporaire jusqu'à l'âge de

Personnes soutenues

La durée de soutien concernant des personnes soutenues est définis dans les masques de saisie.

Déduction pour probabilité remariage

Déduction en % remariage de veufs/veuves

7. Intérêts

L'option de menu « Intérêts » vous permet d'indiquer si le calcul doit ou non tenir compte d'intérêts compensatoires ou d'intérêts de recours.

Intérêts

Intérêts compensatoires

Tenir compte des intérêts du dommage dans le calcul jusqu'à: ▼

Intérêts de recours

Tenir compte des intérêts de recours dans le calcul jusqu'à: ▼

Cours des intérêts

Les intérêts jusqu'au jour de la capitalisation s'affichent pour chaque poste du dommage sous Résultat / Intérêts. Les intérêts dès la capitalisation sont calculés sur le montant total dû au jour de la capitalisation (sans prise en compte des intérêts passés) et affichés sous Résultats / Dommage total / Aperçu.

8. Résultats

8.1. Prestations d'assurance et prise en compte

Au point «Prise en compte» du menu déroulant, vous constatez que des prestations AVS à hauteur de 679 684 CHF peuvent être imputées au titre de perte de soutien.

Prise en compte									
AVS	LAA	PP	LAAC	AMai	AM	Autres			
							Domage passé	Domage futur	Total
Provenant du gain							70'662	609'022	679'684
Provenant de rentes									
Montant concret									
Soutien en nature									
Autre dommage									
Tort moral									
Total recours							70'662	609'022	679'684
J. Paiement d'acomptes									
Solde du montant									679'684
Prestations d'assurance non prises en compte									

8.2. Intérêts de recours

Nous devons aussi établir le niveau des intérêts de recours :

Intérêts de recours			
AVS	Intérêts de recours		3'416
	./. Intérêts d'acomptes		
	Intérêts dus		3'416
LAA	Intérêts de recours		2'671
	./. Intérêts d'acomptes		
	Intérêts dus		2'671
BV	Intérêts de recours		
	./. Intérêts d'acomptes		
	Intérêts dus		
LAAC	Intérêts de recours		
	./. Intérêts d'acomptes		
	Intérêts dus		
AMal	Intérêts de recours		
	./. Intérêts d'acomptes		
	Intérêts dus		
AM	Intérêts de recours		
	./. Intérêts d'acomptes		
	Intérêts dus		
Autres	Intérêts de recours		
	./. Intérêts d'acomptes		
	Intérêts dus		
Total intérêts	Intérêts de recours		6'087
	./. Intérêts d'acomptes		
	Intérêts dus		6'087

9. Calcul du recours

Nous pouvons donc facturer les prétentions récursoires suivantes :

Prestations AVS	679 684 CHF
Intérêts de recours	346 CHF
Total	683 100 CHF

Octobre 2013 / Scz